



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 décembre 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des 15 anciens, actuels et futurs membres du Conseil de sécurité signataires (l'Albanie, le Brésil, l'Équateur, les Émirats arabes unis, la France, le Gabon, l'Irlande, le Japon, le Kenya, Malte, le Mexique, le Niger, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse), j'ai l'honneur de vous communiquer la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, engagements qui ont été pris en décembre 2021 sur la base de l'initiative du Trio, lancée en septembre 2021 par l'Irlande, le Kenya et le Mexique (voir annexe I).

En ce qui concerne les engagements communs, j'ai également l'honneur de joindre à la présente lettre les points de presse conjoints sur l'Afghanistan, la Colombie, Haïti et le Yémen, qui ont été organisés en 2022 par les différents États Membres au fur et à mesure que s'est élargi le groupe des signataires, ainsi qu'un point de presse tenu en préalable au débat annuel ouvert sur les femmes et la paix et la sécurité en 2022 (voir annexes II à VII).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de la Norvège
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Mona Juul



**Annexe I à la lettre datée du 27 décembre 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de la Norvège auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix
et la sécurité**

Nous, l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, l'Équateur, la France, le Gabon, le Japon, Malte, le Niger, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse, nous nous engageons à faire de la question des femmes et de la paix et de la sécurité une priorité absolue et à agir de manière concrète et tangible au cours de nos présidences respectives du Conseil de sécurité en décembre 2021, en janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre et octobre 2022, et en janvier, février, mai, juin, juillet, septembre, octobre et décembre 2023. Ces engagements font suite à l'initiative lancée en septembre 2021 par l'Irlande, le Kenya et le Mexique.

Nous avons foi dans le pouvoir transformateur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pensons qu'il peut permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter pleinement du mandat qui est le sien, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes déterminés à faire progresser la mise en œuvre de ce programme et à faire en sorte que le Conseil traite de la question des femmes et de la paix et de la sécurité de manière systématique afin de contribuer à combler le fossé qui continue d'exister entre les discours et la réalité, notamment sur le terrain.

Les femmes et les filles ont le droit de participer pleinement, de manière effective et sur un pied d'égalité à toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité, telles que la prévention des conflits, et de bénéficier d'une protection dans les situations de conflit armé, notamment contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et au droit international, en particulier le droit international des droits humains et le droit international humanitaire.

Notre objectif commun est de faire en sorte que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit pleinement intégré à tous les aspects des travaux du Conseil de sécurité, notamment aux discussions portant sur certains pays, et le travail crucial accompli par les femmes œuvrant pour la paix et les défenseuses des droits humains dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation et de la pérennisation de la paix reçoive un soutien et soit apprécié à sa juste valeur.

Afin de faire avancer la mise en œuvre du cadre normatif relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, nous nous engageons à :

Participation pleine, égale et effective des femmes aux réunions du Conseil de sécurité :

- Promouvoir l'équilibre des genres et tendre à la parité parmi les personnes que nous invitons à prendre la parole devant le Conseil ;
- Faire en sorte que les femmes de la société civile, dans toute leur diversité, soient bien représentées parmi les personnes qui interviennent lors des séances du Conseil ;
- Faire en sorte que les personnes de la société civile puissent participer aux séances du Conseil en toute sécurité, notamment en les consultant et en se coordonnant avec elles pour évaluer les risques et les atténuer au moyen de stratégies adéquates, ainsi qu'en s'engageant à adopter une politique de tolérance zéro à l'égard des représailles qui pourraient les viser et en exigeant que les responsables de pareils actes aient à rendre des comptes ;
- Appeler l'attention sur les recommandations et les questions prioritaires présentées ou soulevées par les personnes de la société civile lors de séances du Conseil de sécurité ou à d'autres occasions, et en assurer le suivi.

Prise en compte des questions de genre lors des séances du Conseil de sécurité et dans ses documents :

- Demander que l'analyse des questions de genre devienne un thème transversal des exposés que les membres du système des Nations Unies présentent au Conseil de sécurité ;
- Transmettre les déclarations et recommandations formulées par la société civile lors de séances précédentes en guise de rappel, et demander aux intervenantes et intervenants du système des Nations Unies de se pencher sur les précédentes recommandations formulées par la société civile à l'intention du Conseil de sécurité ;
- Mettre expressément en exergue les questions liées aux femmes et à la paix et à la sécurité au moins lors de l'une des séances du Conseil qu'il est prévu de consacrer à une zone géographique spécifique, ou consacrer une manifestation phare à ces questions lors de chaque présidence, et demander aux intervenantes et intervenants du système des Nations Unies de se concentrer sur cet aspect ;
- Faire en sorte que dans ses documents le Conseil se prononce sans équivoque sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en prenant en considération les recommandations figurant dans les rapports du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que les recommandations du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité ;
- Prendre en compte les questions de genre dans les sujets de fond abordés dans les manifestations phares de nos présidences respectives ;
- Mettre en évidence le travail et les recommandations du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et nous coordonner avec lui et avec les groupes d'Amis des Nations Unies concernés pour assurer la diffusion de l'information.

Transparence dans la mise en avant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au sein du Conseil :

- Faire respecter les dispositions de toutes les résolutions du Conseil de sécurité portant sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et plaider pour leur pleine application ;
- Mettre en évidence et en avant les questions clés liées aux femmes et à la paix et la sécurité dans nos déclarations, et améliorer la visibilité de nos discussions consacrées à ce thème, notamment grâce à l'organisation de points de presse ;
- Revenir sur les temps forts et les recommandations en lien avec la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les séances récapitulatives que nous tenons à la fin de nos présidences respectives ;
- Demander que l'ONU montre l'exemple en assurant la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix qu'elle dirige ou codirige.

**Annexe II à la lettre datée du 27 décembre 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de la Norvège auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Point de presse conjoint organisé par l'Albanie,
les Émirats arabes unis et la Norvège, membres du Conseil
de sécurité, avec la Colombie, sur le thème des femmes
et de la paix et de la sécurité en Colombie (20 janvier 2022)**

Aujourd'hui, avant que le Conseil ne se réunisse pour une séance d'information et de consultation sur la situation en Colombie, nous, la Norvège, les Émirats arabes unis et l'Albanie, nous demandons ensemble la participation pleine, égale et effective des leadeuses à l'application de l'accord de paix colombien, au titre des engagements communs que nous avons pris de donner la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de nos mandats au Conseil de sécurité. Nous sommes heureux et honorés de faire cette démarche aux côtés de la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous prenons acte du travail accompli pour assurer la participation pleine, égale et effective des femmes. L'application des dispositions de l'Accord relatives aux questions de genre et de son chapitre consacré aux questions ethniques est la condition d'une paix durable. En particulier, nous nous féliciterions qu'une attention particulière et un degré de priorité important soient accordés au chapitre portant sur les questions ethniques et aux 130 dispositions sur l'égalité des genres et les droits des femmes.

Beaucoup a été fait depuis le lancement de la mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie, et il faut s'en réjouir. Si la participation des ex-combattantes à des projets productifs s'est améliorée, leur participation active et effective à la réintégration économique se heurte encore à certains obstacles. Des progrès supplémentaires s'imposent, étant donné que l'inclusion économique et l'avancement des femmes sont essentiels à la construction d'économies, qui, à leur tour, sont le gage d'une paix durable.

En Colombie, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité joue un rôle essentiel pour le succès des efforts de consolidation de la paix. Ce programme couvre les 51 indicateurs de genre du Plan-cadre de mise en œuvre de l'accord final, qui doit s'étaler sur 15 ans, des progrès notables ayant déjà été accomplis pour 57 % de ces indicateurs. Ainsi, 79 % des femmes incluses dans le processus de réincorporation sont déjà impliquées dans des projets productifs.

Nous avons mis en place des institutions, des politiques et des programmes solides qui tiennent compte des questions de genre et qui couvrent, entre autres, l'avancement politique et économique des femmes, la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence, la protection des leadeuses de la société civile et des défenseuses des droits humains, ainsi que la participation des femmes à la vie publique.

En tant que membres du Conseil, nous nous engageons à soutenir les femmes de Colombie en donnant la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité pendant nos mandats respectifs. Les femmes ont été au centre des efforts depuis le début, et nous savons que la participation des femmes est fondamentale pour parvenir à une paix durable et viable en Colombie. Aujourd'hui, c'est avec intérêt que nous nous apprêtons à écouter le témoignage d'une ex-combattante des FARC.

**Annexe III à la lettre datée du 27 décembre 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de la Norvège auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Point de presse conjoint de l'Albanie, du Brésil, des Émirats
arabes unis et de la Norvège sur les femmes et la paix et la sécurité
avant la réunion du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan
(2 mars 2022)**

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour discuter de la situation en Afghanistan. Les Émirats arabes unis, la Norvège, l'Albanie et le Brésil se sont réunis dans le cadre de leurs engagements communs en faveur des principes des femmes et de la paix et de la sécurité (WPS) pour souligner une fois de plus la situation critique dans laquelle se trouvent les femmes et les filles afghanes et pour demander instamment leur participation pleine, égale et effective en Afghanistan. En tant que membres du Conseil, nous sommes aux côtés des Afghanes et nous nous engageons à donner la priorité à leurs besoins lors de nos discussions en cours sur le rôle de l'ONU en Afghanistan.

Nous réitérons l'importance de veiller à ce que les Talibans tiennent leur promesse et ouvrent les écoles d'ici à mars prochain. Le relèvement de l'Afghanistan ne sera pas possible si les femmes ne retournent pas au travail et les filles à l'école. Leurs droits à l'éducation, au travail et à la liberté de circulation doivent être respectés et protégés. Nous suivrons de près l'évolution de la situation au moyen des diverses sources d'information émanant d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile et nous nous exprimerons si les droits humains et les libertés fondamentales continuent d'être attaqués, restreints et menacés.

La MANUA a réalisé un incroyable travail de sensibilisation en Afghanistan pour souligner que la discrimination à l'égard des femmes et des filles est inacceptable et qu'elles doivent être au cœur des efforts visant à faire en sorte que l'Afghanistan devienne un pays viable. La mise à l'écart des femmes, qui représentent la moitié de la population, ne fera qu'aggraver le désespoir économique et, en fin de compte, l'instabilité. Le Conseil doit continuer de placer la situation des femmes et des filles en tête des priorités pour ce qui est de l'Afghanistan.

Bien que les Taliban aient promis de respecter les droits des femmes, nous ne pouvons pas dire qu'il y ait du progrès dans l'autonomisation des femmes.

Au contraire, les institutions qui étaient chargées de protéger leurs droits ne sont plus fonctionnelles, et les droits des femmes sont de plus en plus limités.

Il est impératif de protéger des droits tels que la liberté d'expression et de circulation pour toute la population afghane.

Nous condamnons le harcèlement et les attaques contre les défenseuses des droits humains. Et nous appuyons l'appel qui a été lancé pour que des enquêtes soient ouvertes et que les coupables aient à répondre de leurs actes.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se trouve face à un tournant, puisque nous discutons de l'avenir de la présence de l'ONU en Afghanistan. Nous sommes fermement attachés au maintien du plein accès des femmes et des filles à l'éducation et au travail, et nous poursuivrons vigoureusement cet objectif, notamment en soulignant que leur autonomisation et leur protection ne sont pas seulement un impératif moral et éthique, mais une nécessité en vue de l'édification d'un Afghanistan prospère.

**Annexe IV à la lettre datée du 27 décembre 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de la Norvège auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué de presse publié le 23 juin 2022 par les membres
du Conseil de sécurité signataires de la déclaration d'engagements
communs sur les femmes et la paix et la sécurité (Albanie, Brésil,
Émirats arabes unis, la France, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège
et Royaume-Uni)**

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour discuter de la situation en Afghanistan. Nous, l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, la France, l'Irlande, le Kenya, le Mexique, la Norvège, et le Royaume-Uni, membres du Conseil signataires de la Déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, qui fait suite à l'initiative du Trio des présidences de 2021, nous nous sommes réunis pour exprimer notre préoccupation face à la situation critique des femmes et des filles en Afghanistan.

En Afghanistan, depuis la violente prise du pouvoir par les Taliban en août 2021, les femmes sont systématiquement effacées de la vie publique, et celles qui manifestent sont victimes de violentes répressions, d'intimidations, d'enlèvement, d'assassinat ou d'autres formes de représailles. Il est déplorable qu'en dépit de promesses et d'engagements multiples envers la communauté internationale et le peuple afghan, les filles n'aient pas le droit de poursuivre leur éducation au-delà de la sixième.

Nous demandons instamment aux Taliban d'inverser immédiatement les politiques et les pratiques qui restreignent actuellement les droits humains et les libertés fondamentales des femmes et des filles afghanes, et qui continuent d'aggraver la crise qui sévit sur les plans humanitaire, économique et social et dans le domaine des droits humains et de compromettre l'objectif d'une paix et d'une stabilité durables en Afghanistan.

Nous appelons toutes les parties, en toutes circonstances, à respecter et à promouvoir la pleine jouissance des droits humains de toutes les personnes, y compris les femmes et les filles, et rappelons que l'Afghanistan est tenu de mettre en œuvre les dispositions des instruments relatifs aux droits humains et aux libertés fondamentales auxquels il est partie et par lesquels il est lié, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Nous appuyons sans réserve le mandat confié à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), qui consiste à soutenir et à promouvoir l'égalité des genres, l'avancement des femmes et des filles et la pleine protection de leurs droits humains, y compris en ce qui concerne l'éducation, ainsi que la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus décisionnels, dans des conditions de sécurité.

Nous condamnons fermement tous les cas de violations, d'atteintes et de représailles contre les défenseuses des droits humains, les femmes qui bâtissent la paix, les militantes de la société civile, et contre les journalistes, les travailleurs de la santé et les travailleurs humanitaires, ainsi que contre les personnes qui ont quitté le gouvernement, la police, la justice et le secteur de la sécurité. Et nous appuyons l'appel qui a été lancé pour que des enquêtes soient ouvertes et que les coupables aient à répondre de leurs actes.

Il est indéniable que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles sont d'une importance fondamentale pour que puissent être atteints les objectifs économiques et les objectifs de développement durable de l'Afghanistan. Le relèvement de l'Afghanistan ne sera pas possible si les femmes ne retournent pas au travail et les filles à l'école. Leurs droits à l'éducation, au travail et à la liberté de circulation doivent être garantis, respectés et protégés.

Nous suivrons de près l'évolution de la situation grâce à diverses sources, notamment les entités des Nations Unies, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et les organisations de la société civile, et nous continuerons à nous exprimer si les libertés et les droits humains universels des femmes et des filles continuent d'être attaqués, ou sont restreints et menacés. La situation des femmes et des filles en Afghanistan doit rester une priorité à l'ordre du jour du Conseil. En tant que membres du Conseil, nous sommes aux côtés de toutes les femmes et les filles afghanes et nous nous engageons à donner la priorité à leurs droits et à leurs besoins lors de nos discussions en cours à tous les niveaux.

**Annexe V à la lettre datée du 27 décembre 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de la Norvège auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué de presse publié le 14 juin 2022 par les membres
du Conseil de sécurité signataires de la déclaration d'engagements
communs sur les femmes et la paix et la sécurité (Albanie, Brésil,
Émirats arabes unis, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège
et Royaume-Uni)**

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour discuter de la situation au Yémen. Nous, l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, l'Irlande, le Kenya, le Mexique, la Norvège et le Royaume-Uni, membres du Conseil signataires de la Déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, fondée sur l'initiative du Trio des présidences de 2021, nous nous sommes réunis pour exprimer notre préoccupation concernant la situation des femmes et des filles au Yémen, qui ont été touchées de manière disproportionnée par plus de sept ans de conflit, lesquels ont exacerbé les inégalités auxquelles étaient confrontées les femmes et les filles dans le pays.

Nous nous félicitons de la Trêve conclue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui a été inaugurée le 2 avril, et de sa prolongation le 2 juin 2022. Nous reconnaissons que la Trêve a atténué certaines des souffrances humanitaires auxquelles sont confrontées de nombreuses femmes et filles au Yémen, notamment en améliorant la liberté de circulation des personnes et des biens à travers le Yémen et en réduisant le nombre de victimes civiles, et nous exprimons notre préoccupation quant aux graves conséquences humanitaires de la fermeture continue des routes autour de Taëz et appelons les houthistes à faire preuve de souplesse dans les négociations et à ouvrir immédiatement les routes principales.

Nous soutenons les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour consulter un groupe diversifié d'acteurs, y compris en incluant les femmes yéménites, dans le cadre du processus de paix à voies multiples, et nous souhaitons que l'on continue d'accorder la priorité à cette entreprise, qui revêt une importance cruciale pour permettre une paix durable. Nous appelons toutes les parties à assurer la participation pleine, égale et effective des femmes au processus de paix au Yémen, et soulignons qu'elles doivent respecter l'engagement qu'elles ont pris d'assurer une participation minimale de 30 % des femmes, conformément aux documents finaux de la Conférence du dialogue national, comme rappelé par le Conseil dans sa résolution [2624 \(2022\)](#).

Nous nous inquiétons également du rétrécissement de l'espace dans lequel opère la société civile au Yémen. Les militantes, les journalistes, les avocates, les défenseuses des droits humains et les artisanes de la paix yéménites sont souvent la cible d'arrestations arbitraires, d'actes de harcèlement ou de représailles et d'autres formes de violence de genre, notamment de la part des houthistes. Nous condamnons fermement ces attaques et réitérons notre appel à garantir la protection et la participation des femmes dans tous les processus décisionnaires.

L'égalité des genres et l'avancement socioéconomique des femmes et des filles sont d'une importance fondamentale pour que puissent être atteints les objectifs économiques et les objectifs de développement durable du Yémen. Nous restons préoccupés par les obstacles qui continuent d'entraver la participation des femmes à l'économie et à la main-d'œuvre yéménites, et nous exhortons toutes les parties, y compris les entités des Nations Unies, à dispenser des formations et une assistance

technique dans les secteurs porteurs de moyens de subsistance viables et durables pour les femmes. Nous exprimons notre préoccupation quant aux conséquences que la guerre en Ukraine a sur le marché alimentaire mondial, en particulier la hausse des prix des denrées alimentaires et les pénuries croissantes d'aliments de base, ce qui affecte la situation économique des femmes, notamment celles qui vivent en zones rurales.

Les déplacements, la pauvreté et l'effondrement de l'état de droit ont créé un climat dans lequel les femmes et les filles, y compris les migrantes, sont fréquemment victimes de violences de genre, notamment de violences sexuelles liées aux conflits. Nous sommes profondément préoccupés par les informations montrant que les houthistes prennent pour cibles les femmes politiquement actives. Nous demandons instamment à toutes les parties au conflit de prendre des engagements pour prévenir et réprimer les violences sexuelles liées au conflit, adopter une démarche axée sur les victimes et les survivantes et amener les coupables à répondre de leurs actes. Les acteurs humanitaires doivent aussi pouvoir être en mesure de fournir une assistance et des services de soutien appropriés aux survivantes.

La situation des femmes et des filles yéménites doit rester une priorité à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. En tant que membres du Conseil, nous sommes aux côtés des femmes du Yémen et nous nous engageons à donner la priorité à leurs besoins lors de nos discussions en cours.

**Annexe VI à la lettre datée du 27 décembre 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de la Norvège auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration de presse conjointe faite par le Brésil
au nom de l'Albanie, du Brésil, des Émirats arabes unis,
de la France, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, de la Norvège,
et du Royaume-Uni (21 juillet 2022)**

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité vendredi dernier la résolution 2645 (2022), par laquelle il a renouvelé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et a exhorté les autorités haïtiennes et la communauté internationale à prendre des mesures pour faire face à la situation actuelle. Nous, l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, la France, l'Irlande, le Kenya, le Mexique, la Norvège et le Royaume-Uni, membres du Conseil signataires de la Déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, qui fait suite à l'initiative du Trio des présidences de 2021, nous nous sommes réunis pour exprimer notre préoccupation face à la situation critique des femmes et des filles en Haïti.

Lors de discussions récentes, notamment lors de la toute première réunion du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité consacrée à Haïti, qui s'est tenue en septembre 2021, nous avons appris que la détérioration rapide de la situation des droits humains en Haïti, en particulier dans les quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince contrôlés par les gangs, était liée à une augmentation alarmante des signalements de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris le viol et l'esclavage sexuel. Ces crimes odieux, qui touchent principalement des femmes et des filles de tous âges, mais aussi des hommes et des garçons, seraient utilisés intentionnellement pour semer la peur et provoquer des déplacements forcés.

Malgré l'omniprésence de la violence sexuelle et fondée sur le genre en Haïti et les multiples alertes lancées par les entités des Nations Unies à ce sujet au fil des ans, le fait que tous les cas ne sont pas toujours déclarés a rendu difficile l'évaluation des dimensions réelles du problème. Les niveaux élevés d'insécurité, l'insuffisance des services médicaux et des services de soutien psychologique ou des mécanismes de réponse efficaces, ainsi que les sentiments de culpabilité et de honte, la stigmatisation, la peur des représailles ou les tabous entourant le sujet dissuadent les victimes et les survivantes et survivants de se manifester. Ainsi, on ne voit pas toujours le problème dans toute son ampleur.

Il est urgent de s'attaquer à la culture de l'impunité qui prévaut en Haïti pour les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous soutenons les appels à une action urgente et globale de la part de la communauté internationale pour aider les autorités haïtiennes dans les efforts qu'elles font pour renforcer la législation ainsi que les mécanismes de réponse policière et juridique. À cette fin, il est très important d'organiser des formations pour améliorer la réponse aux violences sexuelles et fondées sur le genre et accroître la participation des femmes, y compris aux postes de direction, dans les forces armées et dans la police nationale.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer la capacité du BINUH à aider le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour promouvoir les droits humains, y compris les droits des femmes, et prévenir d'autres violations et atteintes aux droits humains. L'amélioration de la capacité du BINUH à aider les autorités nationales à

prévenir et à répondre à la violence sexuelle et fondée sur le genre était un objectif particulier du Conseil lors des discussions sur le renouvellement du mandat du BINUH. C'est pourquoi nous saluons le nouveau libellé de la résolution qui encourage l'identification de conseillères et conseillers en protection des femmes, ainsi que d'autres mécanismes de protection.

La promotion de l'égalité des genres, de la participation pleine, égale et effective des femmes et de leur inclusion socioéconomique est fondamentale pour la réalisation des objectifs économiques et objectifs de développement durable d'Haïti, qui jetteront les bases d'une paix durable. En tant que membres du Conseil, nous sommes aux côtés d'Haïti et nous nous engageons à inclure les organisations de femmes et les leadeuses dans nos discussions sur la situation dans le pays, afin de pouvoir identifier de manière adéquate leurs besoins, de promouvoir leur sécurité et d'appuyer leur participation politique.

Annexe VII à la lettre datée du 27 décembre 2022 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration conjointe des signataires des engagements conjoints (Albanie, Brésil, Émirats arabes unis, Équateur, France, Gabon, Irlande, Kenya, Malte, Mexique, Niger, Norvège, Royaume-Uni et Suisse) pour faire avancer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les travaux du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (20 octobre 2022)

Le monde connaît un nombre record de conflits violents et de crises humanitaires. Les femmes sont persécutées lorsqu'elles s'expriment ou même sans raison. Dans différentes régions du monde, les droits des femmes et des filles sont attaqués. Et les femmes qui défendent les droits des femmes et contribuent à l'édification de la paix – sont elles aussi de plus en plus fréquemment attaquées.

Sont réunis ici aujourd'hui un groupe de 13 membres du Conseil de sécurité – actuels, anciens et futurs, membres permanents et membres élus – qui ont adhéré à une déclaration d'engagements communs. Nous avons un objectif commun :

faire en sorte que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit pleinement intégré à tous les aspects des travaux du Conseil, notamment aux discussions portant sur certains pays, que les voix des femmes soient entendues à la table du Conseil et que le travail crucial que les femmes qui œuvrent pour la paix et les défenseuses des droits humains réalisent dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits et de la consolidation et de la pérennisation de la paix reçoive un soutien et soit apprécié à sa juste valeur.

Pour le débat ouvert d'aujourd'hui, mon pays, le Gabon, a demandé aux États Membres de proposer des moyens d'améliorer la résilience et le leadership des femmes comme un chemin vers la paix dans les régions en proie à des groupes armés.

Pour prévenir les conflits, bâtir et maintenir la paix, il est temps de cesser de se concentrer uniquement sur les acteurs du conflit et de commencer à accorder une attention égale aux acteurs de la paix. Nous demandons que l'ONU montre l'exemple en assurant la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix qu'elle dirige ou codirige. Nous sommes bien conscients que la participation pleine, égale et effective, dans tous les aspects de la paix et de la sécurité, ne peut être réalisée qu'avec un soutien soutenu, également de la part des États membres.

Nos engagements communs – qui s'appuient sur l'initiative lancée par le Trio des présidences – ont favorisé l'action collective. Deux exemples : nous avons attiré l'attention du public sur les défis cruciaux liés aux femmes et à la paix et à la sécurité en Afghanistan, en Colombie, en Haïti et au Yémen, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les policières dans les opérations de paix. Et nous avons travaillé ensemble pour faire en sorte que les textes du Conseil abordent la question des femmes et de la paix et de la sécurité d'une manière qui soit plus détaillée, plus spécifique et qui couvre davantage de domaines que jamais auparavant.

Ensemble, nous avons accueilli environ 80 femmes de la société civile aux séances du Conseil de sécurité depuis le lancement du Trio des présidences en septembre 2021. Nous nous engageons à soutenir leur participation en toute sécurité à ces séances – selon une approche de tolérance zéro à l'égard des représailles.

Nous répondons ainsi à l'appel lancé par le Secrétaire général en 2020, qui a identifié cinq objectifs pour réaliser des changements transformationnels en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité au cours de la prochaine décennie.

Le Secrétaire général a demandé instamment que tout soit fait pour combler les lacunes qui subsistent. Nous, ici présents, soutenons ses efforts pour faire de la défense inconditionnelle des droits des femmes l'un des marqueurs les plus visibles de l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, en particulier, la protection et le soutien des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux pays d'intensifier leur action afin de garantir que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit réellement appliqué de manière concrète et tangible.

Notre objectif commun doit être de promouvoir et de protéger la participation et le leadership pleins, égaux et effectifs des femmes dans les pays qui sont touchés par des conflits ou confrontés à des crises humanitaires.

Je vous remercie.
